RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 23 mars 1993

approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment n° 607
parcelle n° 383
sis sur la commune de Genève, section Eaux-Vives

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et esthétique, du bâtiment n° 607, sis sur la parcelle n° 383, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève/Eaux-Vives, inscrit au registre foncier au nom de la SOCIETE IMMOBILIERE DES ORMEAUX;

vu l'intérêt remarquable de cet immeuble locatif, bel exemple d'architecture Art Nouveau, constituant le pendant de la maison du Paon;

attendu qu'il est l'oeuvre des mêmes architectes Eugène Cavalli et Ami Golay et que les reliefs du dieu Pan sont du même sculpteur Emile-Dominique Fasanino;

vu les autres motifs de protection exposés dans la proposition d'inscription à l'inventaire adressée le 21 mai 1991 au propriétaire qui a été invité à communiquer dans les trente jours ses observations éventuelles;

vu le préavis de la commune du 11 décembre 1991;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 12 février 1992;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment n° 607, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 11

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de Genève, sect. EAUX-VIVES

Echelle **1:250**

Tous les numéros des bâtiments figurant sur cet extrait sont précédés de la lettre B

